

PERMANENCE JURIDIQUE 2022 OUVERTE AUX HABITANTS DES TROIS-CHÊNE

Cette permanence est destinée aux habitants des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex qui souhaitent obtenir des informations relatives au droit, tels que baux à loyer, procédures de divorce, droit du travail, succession et testaments, assurances sociales, contrats de mariage, démarches administratives, etc.

Un avocat de l'Ordre des Avocats de Genève sera présent **les jeudis**

13, 20, 27 janvier	3, 10, 24 février	3, 10, 17, 24, 31 mars
7, 28 avril	5, 12, 19 mai	2, 9, 16 juin
7, 21 juillet	4, 18 août	1, 15, 22, 29 septembre
6, 13, 20 octobre	3, 10, 17, 24 novembre	1, 8, 15 décembre

à la Mairie de Chêne-Bourg – 46, av. Petit-Senn
de 16h00 à 18h00.

Tarif de la consultation : 25.- CHF, à régler **directement à la mairie lors de la réservation.**

Plus de renseignements au 022 869 41 10